

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2014 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 27 mai 2014

DATE D'AFFICHAGE : 12 juin 2014

PRESENTS : M. POCHON maire, Mrs SANDER, MOULIN, Mme GREHIER, adjoints – Mme DAGNICOURT, Mrs ROUSSEREAU, BOUILLON, Mme BIEL, M. COPIN, Mme NICOLE, M. CHOULER.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : -----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAGNICOURT.

ORDRE DU JOUR : Urbanisme : Décision modificative sur budget M14 - Compteurs eau (autorisation lancement consultation pour branchement plomb Marlanval) - Lancement de l'étude des branchements de Boissy et Mainbervilliers - Règlement salle des fêtes - Organisation 14 juillet – Subvention - Divers.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

La première partie du conseil s'est déroulée en présence de M. Jacky FORMONT, inspecteur divisionnaire et trésorier de la trésorerie de la Chapelle-la-Reine, venu informer les nouveaux élus sur sa qualité de comptable public.

1) - URBANISME :

Le 30/05/14 - M. PINEAU, 16 rue du Fief, dépôt d'un permis de construire pour rehausse toiture de la partie basse, installation de 5 châssis de toit en partie basse, ouverture d'une fenêtre sur pignon et porte fenêtre sur jardin. Dossier instruit par l'architecte des bâtiments de France.

2)-DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET M14 :

M. le maire informe les membres du conseil municipal :

Suite à la création du poste d'agent d'entretien polyvalent dans le cadre du dispositif " contrat unique d'insertion - contrat d'emploi d'avenir " il nous faut prévoir les dépenses de fonctionnement supplémentaires et créer le compte 64168 "emploi d'insertion" en dépenses de fonctionnement en l'approvisionnant d'une somme de 7600€ pour assurer les salaires.

Pour les charges sociales :

Sur le compte 6453 " Ircantec " prévoir une somme supplémentaire de 500€.

Sur le compte 6451 " Urssaf " prévoir une somme supplémentaire de 1000€

Les dépenses seront retirées du compte 6288 "autres dépenses imprévues"

En recettes de Fonctionnement au compte 6419 "remboursement sur rémunération du personnel " 8590€.

Les membres présents et du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent ces décisions modificatives sur le budget M14.

2) - COMPTEURS EAU :

Autorisation lancement consultation pour branchements plomb Marlanval et Lancement de l'étude des branchements de Boissy et de Mainbervilliers :

M. le maire rappelle aux membres du Conseil la délibération prise le 10 avril 2013 concernant notre obligation d'effectuer la mise en conformité des branchements en plomb.

Une estimation des dépenses avait été réalisée par la Sté AIRE (agence ingénierie routes et environnement) sur le hameau de Marlanval pour la mise en conformité de 27 habitations :

-le montant s'élevait à 62.119€ HT soit 74.294,32€ TTC pour 27 branchements.

Il rappelle que la députée Mme Valérie LACROUTE nous a attribué une aide de 20% du montant des travaux HT.

Il propose :

- de passer à la phase des consultations d'entreprises sur Marlanval et demande au conseil l'autorisation de procéder à la même étude sur Boissy et le hameau de Mainbervilliers :

- d'effectuer une étude pour détecter les fuites sur le réseau d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à lancer les consultations d'entreprises sur le hameau de Marlanval, à procéder à l'étude sur Boissy-aux-Cailles et le hameau de Mainbervilliers, à déposer une demande d'aide financière auprès de Mme la députée Valérie LACROUTE et à faire l'étude pour détecter les fuites sur le réseau d'eau.

3) - REGLEMENT SALLE DES FETES :

Suite aux travaux d'aménagement du jardin, le règlement de la salle des fêtes a été revu.

4)- SUBVENTION :

Suite à l'exposition du 8 mai qui a remporté un vif succès, M. le maire propose d'accorder une subvention à l'association de M. Eric CHOULER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide, de verser une subvention exceptionnelle de 150€ à l'association.

5) - ORGANISATION 14 JUILLET :

La fête du 14 juillet aura lieu le dimanche 13 juillet.

6) - DIVERS

M. le maire remercie les personnes qui ont effectué les travaux d'assainissement sur l'église.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Le maire,
Patrick POCHON